

L'ÉCHO DE SAINT MARTIN

OCTOBRE 2023



Les élèves de la cité scolaire Charles De Gaulle venus à Saint Martin pour leur projet « Arts plastiques » conçu dans le cadre du « Mont Fuji au Luberon » © Maggy Grégoire

Le mot du Maire

Chères Saint-Martinoises, Chers Saint-Martinois,

Comme vous le constatez, ce numéro de rentrée arrive bien tardivement... Il faut dire que le mois septembre fut tout aussi mouvementé que la saison estivale. L'enchaînement des événements ne nous a pas permis de rédiger le journal en temps et en heure. Nous vous proposons un numéro, réduit en comparaison des éditions habituelles. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

L'été comme la rentrée ont été riches de moments conviviaux et culturels, vous y étiez, vous l'avez vécu ! Je ne vais pas revenir ici plus en détail sur le contenu de ce qui a été proposé et qui est très bien décrit dans les pages intérieures. Je vais simplement adresser, à nouveau, mes plus sincères remerciements à tous ceux qui ont participé à la mise en œuvre de l'événement « Du mont Fuji au Luberon ». Cet événement qui a rencontré un vif succès et dont la qualité a été saluée par nombre de participants ainsi que par Monsieur MURATA, Consul Général du Japon qui nous a fait l'honneur de sa venue, le 27 septembre dernier.

Culture et festivités ne sont pas les seules thématiques qui ont occupé les services de la mairie ces derniers mois. Outre les activités habituelles, nous avons ardemment travaillé pour proposer un nouveau service de proximité à la population. Il est désormais possible de venir en mairie de Saint Martin pour demander ses papiers d'identité. Ce projet a nécessité six mois de travail, en lien étroit avec les services de l'État en Préfecture et de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS). Il a pris réalité le lundi 16 octobre 2023.

Concernant les travaux, si le premier semestre a été consacré à la protection incendie, nous allons travailler sur la réfection des voiries et l'entretien des chemins communaux. Nous allons reprendre une partie de route de Glorivette et procéder à la réfection de chemins sur les quartiers des Beauissiers, des Marteaux, de Garaude et de Testanière. Parallèlement, nous allons procéder au changement des portes du restaurant scolaire du village pour une meilleure performance énergétique, les travaux seront réalisés sur les vacances scolaires à venir. D'autres travaux sont également sur le point d'aboutir, menés, eux, en partenariat avec le Syndicat d'Energie Vauclusien : l'installation de bornes de recharges de véhicules électriques. Enfin, nous devons rapidement engager une rénovation du réseau filtration d'eau de la piscine municipale qui est vieillissant et sujet à d'importantes et récurrentes fuites. Je ne peux terminer sans vous dire un mot du projet de déplacement de l'école primaire. Une réunion publique est prévue sur le sujet concomitamment à la sortie du présent numéro. Nous mettrons en ligne les éléments présentés lors de cette réunion et proposerons un article complet dans le prochain numéro. Dans l'intervalle, si vous avez des interrogations sur ce dossier, vous pouvez nous écrire en mairie, nous vous répondrons au plus vite.



Madame le Maire
Charlotte CARBONNEL

SOMMAIRE

ÉTAT CIVIL	2
DES SERVICES À VOTRE SERVICE	2
NUMÉROS UTILES ET ADMINISTRATIONS.....	2
LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN RÉSUMÉ	4 & 4
DÉVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC	5
SAISON CULTURELLE 2023	6
SEPTEMBRE 23 SAINT MARTIN ÉTAIT DÉDIÉ AU JAPON :	7

ÉTAT CIVIL

Mariage

Estelle BIZET et Cyprien ESCARTEFIGUE se sont unis le 22 juillet 2023.

Nous adressons tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés

Décès

Madame Ernestine FRAVEGA est décédée le 1^{er} octobre 2023

Nous adressons toutes nos condoléances aux proches de la défunte

Monsieur Marc DUMAS est décédé le 11 octobre 2023

Nous adressons toutes nos condoléances aux proches du défunt

DES SERVICES À VOTRE SERVICE

LE LIEN, UN ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ :

Ce guichet mobile est un espace de renseignements et d'accompagnement où les habitants peuvent être informés, orientés et accompagnés par un agent, dans leurs démarches administratives en ligne : formation, emploi, retraite, santé, état civil et famille, justice, budget, logement, mobilité et courrier. « Le Lien » est présent à St Martin le 1^{er} lundi de chaque mois de 9h à 12h.

Tous les renseignements en téléphonant au 07 85 10 33 80 ou 04 90 04 49 70, ou encore avec le lien contact@paysapt-luberon.fr



L'ARCHITECTE CONSEIL DU PARC DU LUBERON :

Les permanences, de conseil architectural et rénovation énergétique, proposées par Parc Naturel Régional du Luberon, aux habitants du territoire ont lieu le lundi matin, tous les quinze jours en mairie.

Nous vous remercions de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie.

NUMÉROS UTILES ET ADMINISTRATIONS

URGENCES ET SECOURS :

- Urgences 112
- Pompiers 18
- SAMU 15
- Police 17

MAIRIE : Accueil 04 90 75 20 08 ou mail : accueil@saintmartindecastillon.fr

SIRTOM : [04 90 04 80 21](tel:0490048021) ou mail contact@sirtom-apt.fr -

Déchetterie de VIENS : 04.90.76.52.92, ouverte du mardi au vendredi de 8h à 12h et le samedi de 13h à 17h.

CCPAL : [04 90 04 49 70](tel:0490044970) – ou mail contact@paysapt-luberon.fr (**Urgence service des eaux 06 76 98 75 77**)

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ

Séance du 20 juin 2023

1 Administration générale : Autorisation du porteur de projet à réaliser toutes les démarches préalables liées à la transformation d'un bâtiment communal situé sur la parcelle AZ 62.

Il s'agit du bâtiment situé sur les aires. Le projet porte sur la création d'une pâtisserie.
- **Délibération adoptée à l'unanimité.**

2. Administration générale / Travaux : Projet de construction de l'école primaire – Adoption de la convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage proposée par le Parc naturel régional du Luberon.

Il s'agit ici de conventionner avec le Parc pour la réalisation des études de faisabilité du projet de construction de l'école. - **Délibération adoptée à l'unanimité.**



3- Finances / Travaux : Projet de restauration de l'escalier du clocher de l'église – demande de subvention D.E.T.R.

Il s'agit d'une demande de subvention aux services de l'État pour aider au financement des travaux de restauration de l'escalier de l'église. - **Délibération adoptée à l'unanimité**

4- Finances : Attribution de subventions aux associations

Les subventions accordées ont été les suivantes :

« **FOYER RURAL** » => 2000 € ; **Bergerie de Berdine au titre des « estivales »** => 1 000 € ;

« **Le Souvenir Français** » => 100,00 € ; « **Amicale des Anciens Résistants secteur d'Apt et leurs descendants** » => 50€ ; « **Amicale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du Pays d'Apt** » => 50 € ; « **Festival des cinémas d'Afrique** » => 100.00 € ; « **Le son des pierres** » => 250 € ; **Association « STRADA »** => 720€. (cette somme correspond à 80€/film projeté tel que convenu dans la convention qui lie la commune à l'association)

Association Bouliste du Calavon (ABC) => 250.00 € Il est précisé que Monsieur Alain Rivoal ne prend part ni au débat ni vote de cette délibération ; **Association des Parents d'Élèves « APE »** => 1 400.00 €

- **Les demandes ont toutes été adoptées à l'unanimité** –

5- Finances : Approbation de divers tarifs régie et redevances d'occupation du domaine public. Il s'agissait d'adopter les tarifs de la saison culturelle et de la redevance d'occupation du domaine pour le bar (50€/mois) - **Délibération adoptée à l'unanimité** –

6 & 7 Ressources humaines : Modification du tableau des effectifs permanents titulaires (portait sur des modifications de temps de travail d'agents en poste) & Recrutement d'un poste à temps complet d'un agent des services techniques – durée 1 mois - **Délibération adoptée à l'unanimité**

Séance du 31 août 2023

1- Administration générale / CDG 84 : Référent déontologue - Adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le CDG 84 – La désignation d'un référent déontologue est désormais obligatoire. Il est difficile pour les petites structures telles que la nôtre de pouvoir en désigner un de façon individuelle. C'est pourquoi il est proposé d'adhérer au service du centre de gestion CDG 84. **Délibération adoptée à l'unanimité**

2- Administration générale / AGEDI : Retrait de la commune du Syndicat Mixte Ouvert AGEDI – l'adhésion à l'AGEDI faisait doublon avec celle à ASIGEO (logiciel de cadastre) dans un souci de rationalisation des dépenses nous avons souhaité le retrait d'AGEDI. **Délibération adoptée à l'unanimité** –

3- Administration générale / PNRL : Conseil en Energie et Eau partagé – Adhésion au Service d'économies durables en Luberon (SEDEL). Ce service du Parc permet de bénéficier de l'expertise d'économistes de flux et vise à nous permettre d'identifier toutes les sources d'économies en matière d'eau et d'énergie - **Délibération adoptée à l'unanimité**

4- Administration générale / Restaurant scolaire : Modification du règlement intérieur. Le règlement en vigueur est téléchargeable sur le site de la commune rubrique « Votre quotidien / Restauration scolaire »- **Délibération adoptée à l'unanimité**

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL (SUITE),

5- Administration générale / Transports scolaires : Arrêt les Beaussiers, création d'un lieudit – Suite à un audit de sécurité mené par les services de la Région, compétents en matière de transports il a été décidé de la création d'un lieu-dit en bordure de D48, en vue de permettre la sécurisation et donc le maintien de l'arrêt de bus. - **Délibération adoptée à l'unanimité**

6- Finances / Département : Appel de fonds 2023 – Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et Fonds de Solidarité pour le logement (FSL). Il s'agit de la contribution de la commune à des fonds sociaux du Département. Les sommes votées, proposées par le Département, sont fonction de la population de la commune. Elles sont respectivement de 200€ et 302,88 € - **Délibération adoptée à l'unanimité**

Finances / Travaux : Approbation des projets et appel à l'aide départementale dans le cadre du Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025 – (CVA).

Les projets adoptés sont :

Opérations	Montant HT	Taux sollicité	Montant sollicité	Auto-financement
Reconstruction de l'école primaire – Etudes de faisabilité	15 000 €	70%	10 500 €	4 500 €
Réfection de la voirie du hameau de la Bégude	176 339,30€	70%	123 437,51€	52 901,79€
Rénovation de l'éclairage public (économie d'énergie)	31 567,50€	70%	22 097,25€	9 470,25 €

- Adopté à l'unanimité –

Finances / Travaux : Approbation des projets et appel à l'aide intercommunale dans le cadre du Fonds de Concours 2023

Les projets adoptés sont :

Opérations	Montant HT	Subvention Départementale 70 %	Auto-financement	Montant sollicité
Réfection voirie Glorivette – Tranche 1	73 403,00 €	51 382,10 €	22 020,90 €	7 340,30 €
Changement des portes anti panique du restaurant scolaire	9 092,43 €	6 364,70 €	2 727,73 €	909,24 €

- Adopté à l'unanimité -

Finances : Attribution de subventions aux associations

Les subventions accordées ont été les suivantes :

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Vaucluse (cotisation) => 110,10 € ; Association ADMR => 1000 €
Association « Les restaurants du cœur » (antenne d'Apt) => 350 €

- Les demandes ont toutes été adoptées à l'unanimité -

Finances / Régie : Approbation de divers tarifs (culture)

Il s'agissait de fixer pour l'exercice 2023 les tarifs des ateliers pour l'événement « Du Mont Fuji au Luberon » Les tarifs approuvés ont été les suivants :

Tarif 1 => 5 € ; Tarif 2 => 10 € ; Tarif 3 => 15 € ; Tarif 4 => 30 €. - **Adopté à l'unanimité** -

Ressources Humaines : Modification du règlement intérieur

Cette modification portait sur l'installation de badgeuses prévues dans le cadre de l'annualisation du temps de travail. Cette modification a eu l'avis favorable à l'unanimité des instances paritaires de Centre de Gestion. - **Adopté à l'unanimité** -



Prochain
Conseil Municipal

Il est rappelé que les délibérations sont des documents publics et consultables en mairie. Le procès-verbal conseil du 28 septembre sera approuvé lors de la prochaine séance dont la date n'a pas encore été fixée.

DÉVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC

Carte Nationale d'Identité et Passeport Biométrique

Développer l'accès aux services publics au sein même de la commune a toujours été l'une de nos priorités.

C'est pourquoi dès le mois de mars dernier, lorsque les services de l'État ont lancé un appel aux communes volontaires, nous avons répondu présents !

Les démarches pour pouvoir accueillir ce fameux D.R (Dispositif de recueil) ont été assez longues, près de six mois mais nous y sommes parvenus !

Il est désormais possible de faire ou refaire ses papiers d'identité en mairie de Saint Martin de Castillon.

Le dispositif installé est en lien direct avec l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) et nous sommes soumis à une procédure stricte.

Marche à suivre :

1- Vous devez remplir votre pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS : www.passeport.ants.gouv.fr.

Si vous avez des difficultés à effectuer des démarches en ligne vous pouvez faire votre pré-demande avec l'aide des agents du bus « **Le lien** » : **Infos & contacts en page 2 du journal.**

2- Prenez rendez-vous en mairie sur le site de la mairie ou par téléphone.

Nous nous permettons de vous rappeler quelques règles essentielles à respecter afin que votre dossier ne soit pas rejeté par les services de l'État.

PIECES A FOURNIR – DOCUMENTS ORIGINAUX

Première demande ou renouvellement

LA PRESENCE DU DEMANDEUR MINEUR/MAJEUR EST OBLIGATOIRE AU DEPOT DU DOSSIER (ainsi qu'au retrait du passeport pour toute personne à partir de 12 ans).

PASSEPORT	CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ
<p><input type="checkbox"/> Le formulaire (Service-Public.fr) : télécharger le cerfa 12100*02 ou accéder directement à la pré-demande en ligne. (formulaire cartonné disponible en mairie).</p>	<p><input type="checkbox"/> Le formulaire (Service-Public.fr) : télécharger le cerfa 12100*02 ou accéder directement à la pré-demande en ligne. (formulaire cartonné disponible en mairie)</p>
<p>En cas de demande simultanée (Passeport + Carte nationale d'identité) un seul dossier sera à compléter.</p>	
<p><input type="checkbox"/> 1 photo d'identité (de moins de 3 mois) conforme aux normes</p>	<p><input type="checkbox"/> 1 photo d'identité (de moins de 3 mois) conforme aux normes</p>
<p><input type="checkbox"/> 1 justificatif récent de votre domicile :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un avis d'imposition (et non un avis de situation déclarative), une taxe d'habitation Une quittance d'assurance logement (délivrée par un professionnel) Une facture récente : eau électricité, gaz, téléphone... 	<p><input type="checkbox"/> 1 justificatif récent de votre domicile :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un avis d'imposition (et non un avis de situation déclarative), une taxe d'habitation Une quittance d'assurance logement (délivrée par un professionnel) Une facture récente : eau électricité, gaz, téléphone...
<p>Pour les personnes majeures habitant chez des particuliers (parents, amis) : Une déclaration sur l'honneur de l'hébergeant attestant la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de 3 mois + copie de la pièce d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeant.</p>	
<p><input type="checkbox"/> Timbres fiscaux (timbres.impots.gouv.fr/débit de tabac) d'un montant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> 86 euros pour une personne majeure (validité de 10 ans) 42 euros pour un mineur de 15 ans et plus (validité de 5 ans) 17 euros pour un mineur de moins de 15 ans (validité de 5 ans) 	<p><input type="checkbox"/> La 1^{ère} demande de carte d'identité est gratuite ainsi que le renouvellement (sur présentation de l'ancien titre). A défaut, en cas de perte ou de vol, des timbres fiscaux d'un montant de 25 euros vous seront demandés.</p>
<p><input type="checkbox"/> Le précédent passeport</p>	<p><input type="checkbox"/> La précédente carte nationale d'identité</p>
<p>En cas de perte ou de vol de votre ancien titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> fournir une déclaration de vol (établie par un commissariat de police /gendarmerie) ou une déclaration de perte (formulaire mis à disposition en mairie) Copie d'un document officiel avec photo pour justifier de votre identité : carte vitale avec photo, carte professionnelle délivrée par une administration, permis de conduire, permis de chasse... 	
<p><input type="checkbox"/> Pour un mineur : une pièce officielle avec photo du représentant légal qui a complété l'autorité parentale (2^{ème} volet du cerfa)</p>	<p><input type="checkbox"/> Pour un mineur : une pièce officielle avec photo du représentant légal qui a complété l'autorité parentale (2^{ème} volet du cerfa)</p>

- Une copie intégrale de l'acte de naissance** (cf tableau ci-après) **datée de moins de 3 mois** : En faire la demande à votre mairie de naissance, par courrier, par fax, par internet – sauf si vous êtes né(e) à Sélestat.
Pour les personnes nées à l'étranger, au Ministère des Affaires Etrangères, Service Central d'Etat civil, 11 rue de la Maison Blanche 44941 NANTES Cedex 9 ou sur le site Internet : www.diplomatie.gouv.fr

L'acte de naissance est à fournir	Si aucun ancien titre sécurisé (carte d'identité plastifiée, passeport périmé depuis moins de 5 ans) ne peut être présenté.
	Si l'ancien titre sécurisé (carte d'identité plastifiée, passeport) est échu depuis plus de 5 ans.
	Si un changement d'Etat-Civil (mariage, divorce, changement de nom ou de prénom) est intervenu depuis l'établissement de l'ancien titre sécurisé
En cas de perte ou de vol , si le titre perdu ou volé était périmé depuis plus de 5 ans	

- La preuve de la nationalité française** est à faire à chaque fois qu'une copie intégrale de l'acte de naissance est nécessaire (cf tableau ci-dessus) et si l'acte fourni ne permet pas d'établir formellement votre nationalité
- Le jugement de divorce** complet et définitif, pour justifier l'usage du nom de votre ex-conjoint ou l'exercice de l'autorité parentale sur le mineur ; en cas de garde alternée : pièces d'identité + justificatifs de domicile des deux parents.
- La décision de mise sous tutelle**
- Pour un enfant mineur, il est possible de choisir comme nom d'usage, un double nom**, composé de son propre nom et du nom du 2^{ème} parent. Pour cela, il convient de :
 - Renseigner la rubrique deuxième nom du formulaire de demande
 - Fournir un acte de naissance faisant apparaître le nom de ses 2 parents
 - Fournir une autorisation de l'autre parent (celui qui ne fait pas la démarche), accompagné de la photocopie de sa pièce d'identité.

Pour tout renseignement vous pouvez appeler le 04.90.75.20.08 ou envoyer un courriel à cni@saintmartindecastillon.fr.

Saison culturelle 2023

Dans le village de Saint Martin, et dans les hameaux du Boisset et de La Bégude, nous nous sommes retrouvés pour des soirées mémorables... Pas très culturelles, mais très humaines... De fait, les concours de boules n'ont pas manqué, tout au long de l'été !

Autour du 14 juillet, à **Saint Martin**, lors du « Grand concert du quatuor Messiaen » dans la Chapelle des Pénitents, le public a été transporté dans un moment musical exceptionnel, et nous remercions Hanna Perron d'avoir accepté de se produire avec ses amies.



Fin juillet, c'était au tour de **La Bégude** de se mettre en fête pour sa « Soirée d'été à La Bégude » qui a réuni de nombreux voisins et amis des hameaux d'en bas... Un moment de retrouvailles qui a fait se déplacer, même les plus rétifs, avec beaucoup de joie et de bienveillance !

Début août, **le Boisset** invitait à la « Soirée étoilée », avec son « buffet de l'espace » et, à la nuit tombée, une Observation du ciel animée par Astrolub, alias Olivier Becker, avec ses télescopes, son rayon laser et son quizz des étoiles. La Farandrôle, présente pour la buvette à La Bégude, a reçu cette fois à domicile ! Une joyeuse « fête du Boisset », formule 2023 !

« **Le 15 août à Saint Martin** » ? Trois jours de fête votive ! Le Grand repas a régalé plus de 150 personnes : nous n'avons pas hésité à préparer la « Soupe au pistou », et quel régal, malgré les longues discussions préalables sur... le choix de la recette ! Nous avons beaucoup dansé aussi, avec SN4TCH, notre DJ favori, et le concert du groupe Azul-Aran ! La fête s'est clôturée avec la séance de cinéma en plein air, offert par la mairie. Saint Martin a bien honoré sa Fête votive !

Quatre lieux de grands rendez-vous cet été, mais aussi, d'autres rencontres...



La 3^{ème} édition des **Lectures de Jeunes Comédiens** apporte chaque année une ouverture nouvelle. Cette année le thème était « La poésie entre en scène » ! *Le Petit Théâtre de pierres* a accueilli les Jeunes Comédiens : ces moments de contact avec les textes d'auteurs sont des moments de grâce. Et le public est de plus en plus nombreux, de plus en plus fidèle ! Merci pour ces jeunes artistes qui ont besoin de découvrir leur premier public !



Nous avons proposé cette année deux spectacles de chanson française : « **Barbara, le piano noir** » par Catherine d'ARGENT, dans la chapelle des Pénitents, et « **Sing sing Nougaro** », par Charlotte LHERMITTE et René BRION, dans l'Église du Boisset. Deux soirées qui ont attiré amateurs et nostalgiques mais aussi un public de plus jeunes à l'esprit curieux ! A quelques jours de distance dans l'été, ces évocations de grands artistes ont été très appréciées.



Le théâtre était aussi un rendez-vous de cet été au Boisset : Marguerite et Jeanne, de la Compagnie « La Famille du 5^{ème} », ont eu la gentillesse de revenir nous présenter leur spectacle « **Molière # épisode 1** ». L'an dernier, tant de personnes ont regretté de ne les avoir pas vues en 2022... Elles sont revenues et leur spectacle a captivé les spectateurs qui sont même montés sur scène ! L'an prochain, nous les inviterons, pour... « **Molière # épisode 2** ».

Enfin, n'oublions pas **les expositions** de tous les artistes invités à Saint Martin ! Pendant tout l'été, ils se sont succédé dans la **Chapelle des Pénitents**, et dans notre nouvel espace dédié à l'Art actuel : La **Galerie Éphémère** installée depuis le printemps dans la Chapelle ND d'Espérance.

En haut, nous avons pu découvrir les étonnantes sculptures, « Âmes de papier » d'Alice AZOULAY, les peintures variées de la « Palette saint martinoise », et la magistrale exposition d'Yvan MAGNANI, « Un Possible... ».

En bas, successivement, Aurore DENIEL, Patricia HERRERO, Anton KUB, Christophe DESJOUIS, Franceline MINGOT et TANH CAT, et enfin Jaana KOSKIVARA-CONIEL ont été autonomes dans ce lieu si propice à apprécier le renouvellement constant de ses artistes peintres, photographes, sculpteurs, céramistes, graphistes, tous créateurs de surprises et de rencontres heureuses de l'Art avec son public !

Sans nos associations locales, actives et dynamiques, il aurait manqué cette touche de vie locale dont vous savez l'importance ! Merci à vous tous qui vous êtes investis, cet été encore, pour que Saint Martin reste un village fier de son passé et confiant dans son avenir ! À l'année prochaine, pour une saison culturelle 2024, estivale et pleine de nouvelles surprises !

Septembre 23, à Saint Martin, était dédié au Japon : Une invitation au voyage sous une forme inattendue !



Notre événement ***Du Mont Fuji au Luberon*** a été, sans conteste, une belle réussite.

Sur le site de la mairie, www.saintmartindecastillon.fr, l'article, publié dès le 30 août, a permis aux personnes intéressées de découvrir l'origine de ce projet et son organisation pratique, mais aussi de suivre les ajustements inhérents à la réalité sur le terrain...

L'exposition de Nobuo HASHIBA et Giselle MAYA a eu un grand succès : dans la Chapelle des Pénitents et dans la Galerie Éphémère, le public était accueilli par les artistes et ces échanges ont été des rencontres inoubliables. Nobuo HASHIBA, l'artiste peintre, venu spécialement de Tokyo, a été très heureux de pouvoir vivre au rythme de Saint Martin, pendant 15 jours !

De même, toute une série de rendez-vous sur le thème ***Du Mont Fuji au Luberon*** attendait les visiteurs passionnés, néophytes ou simplement désireux de (re)découvrir le Japon sous un nouveau regard ! Ainsi, vous avez été nombreux à vous inscrire aux ateliers proposés, à venir assister aux conférences et aux démonstrations, et nous vous remercions de la confiance que vous nous avez accordée.



En outre, nous avons eu l'honneur d'une visite de Monsieur MURATA, Consul Général du Japon à Marseille. Rencontre protocolaire certes, mais chaleureuse aussi car l'amitié franco-japonaise a trouvé tout son sens dans les échanges spontanés entre M. MURATA et les représentants de la municipalité.

Pour tous ces moments qui ont éclairé notre village, nous devons vous exprimer notre immense gratitude : vous avez joué le jeu et même, vous vous êtes pris au jeu de la découverte du Japon, cet univers lointain, riche de pratiques si éloignées de nos vies et si pleines d'enseignements... Depuis, vous êtes nombreux à réclamer une suite... une reconduction de l'événement l'an prochain ou dans deux ans : c'est peut-être beaucoup demander ! Cependant, la

Mairie, toujours à l'écoute de ses administrés, est en réflexion sur ces attentes... La Commission Culture se réunira prochainement pour envisager une nouvelle aventure culturelle à Saint Martin. Déjà, une continuation modeste mais tournée vers l'avenir est en route pour le printemps prochain...



Sushis



Ikebana



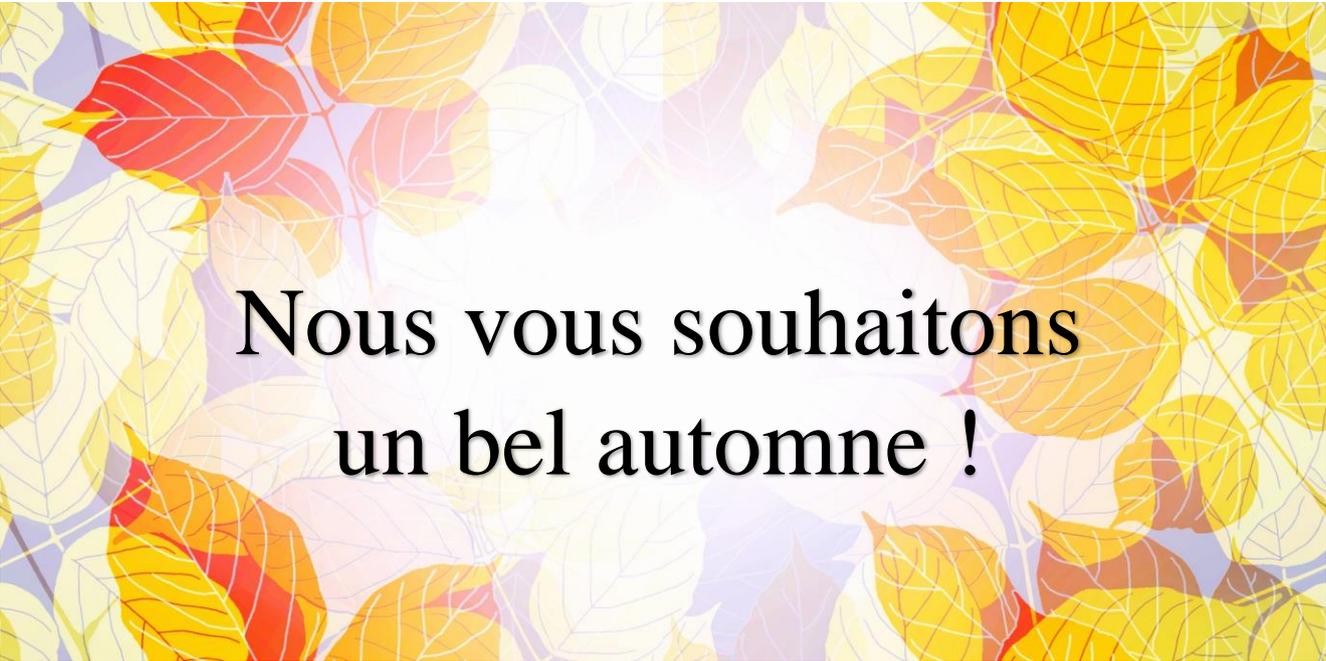
Sumi-é

En partenariat avec le Lycée d'Apt, les élèves de la section Arts plastiques, accompagnés par Gaëlle MONNERIE, leur professeur, ont pu venir à Saint Martin, découvrir l'exposition et discuter avec Nobuo. Ces lycéens enthousiastes, ont entamé un travail de création qui sera conduit tout au long de l'année et fera l'objet d'une exposition au printemps 2024 dans la Chapelle des Pénitents. Ce sera peut-être l'occasion de proposer, pendant un weekend, la reprise d'une petite série d'ateliers !

N'oubliez pas que tout au long de l'année, vous êtes les bienvenus à nos ***RENDEZ-VOUS DU MOIS à SAINT MARTIN*** : conférences, projections cinématographiques, spectacles sont une manière de vous proposer des rencontres toujours sympathiques, et de nous retrouver, en attendant l'été !

Prochain numéro – DÉCEMBRE 2023

Accompagné de l'Écho des Associations



**Nous vous souhaitons
un bel automne !**

Bulletin municipal de la commune de Saint Martin de Castillon édition octobre 2023
Imprimé par nos soins en 300 exemplaires
Téléchargeable en ligne sur le site www.saintmartindecastillon.fr
Directrice de publication et rédaction Charlotte CARBONNEL-Maire et Maggy GRÉGOIRE